



Cession D'immeuble Dans Le Cadre Du Rétablissement Personnel - Frin

Publié sur actify.fr le janvier 29, 2024

35 vues

Date de fin de commercialisation:

28/02/2024

Date limite de dépôt des offres:

28/02/2024

Etude:

Etude CELERI Jean-Pierre

CESSION d'IMMEUBLE DANS LE CADRE DU RÉTABLISSEMENT PERSONNEL DE M. Gilles et MME Morgane FRIN

Cession de la parcelle cadastrée C n°706 sis à UCCIANI (20133).

Par ordonnance en date du 6 Octobre 2023, le prix minimum de la vente a été fixé à 60 000,00 € net vendeur.

Les renseignements complémentaires doivent être réclamés à l'étude.

Les candidats repreneurs devront déposer leurs propositions sous plis fermés entre les mains du Liquidateur Judiciaire Maître Jean-Pierre CELERI, et en son étude située au 22, cours NAPOLEON, 20000 AJACCIO, le 28 Février 2024 à 10h00. Les offres seront ouvertes immédiatement en présence de tous les intéressés et seront déposées au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AJACCIO.

Votre offre devra préciser que l'acquisition du bien s'effectue en l'état et assorti d'un chèque d'un montant de 10 % du prix proposé en garantie du paiement du solde du prix.

Pour pouvoir être examinée, votre offre devra contenir :

- l'identification de la parcelle,
- l'identification de ou des acquéreurs ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité,
- une déclaration sur l'origine des fonds,
- un chèque d'acompte de 10% du prix,



A toutes fins utiles, il vous est rappelé que les frais, taxes et honoraires consécutifs à la cession seront à la charge de l'acquéreur.